



**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**  
**Centre Communal d'Action Sociale**

## **ARRÊTÉ**

### **Portant nomination du mandataire de la régie de recettes « Aides ménagères »**

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville d'EYSINES,

Vu la décision du 15 décembre 1982 instituant une régie de recettes pour l'encaissement de la participation des familles au fonctionnement du service des aides ménagères,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 08/04/2024

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 09/04/2024

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 09/04/2024

## ARRÊTE

Cet arrêté annule et remplace les précédents.

### **ARTICLE 1 :**

Madame Marylis PEKALA est nommée mandataire de la régie de recettes « Aides Ménagères » pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

### **ARTICLE 2 :**

Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

### **ARTICLE 3 :**

Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

### **ARTICLE 4 :**

Madame la Directrice du CCAS et Monsieur le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site internet de la Ville
- et dont ampliation sera faite à Monsieur le Comptable public assignataire

Fait à Eysines, le 09/04/2024

La Présidente,

**Certifié exécutoire par la Présidente du  
CCAS d'Eysines**

Publication sur le site internet de la Ville,

le 17/04/2024.....

*C. BOST*



Christine BOST

Signatures précédées de la date et de la formule manuscrite " VU POUR ACCEPTATION ",

**Le régisseur titulaire**

Madame Valène MARINE

*Vu pour acceptation*  
*Valène Marine*

*le 12/04/2024*

**Le mandataire suppléant**

Madame Priscilla AGUILAR

*Vu pour Acceptation*  
*Priscilla Aguilár*

*le 12/04/2024*

**Le mandataire**

Madame Marylis PEKALA

*Vu pour acceptation*  
*Marylis Pekala*

*le 12/04/2024*

Affaire suivie par Aurélia LAPLACE

Visa Directeur *AS*

Visa DGS *AS*